



Série de profils du Centre canadien  
de la statistique juridique

# Les femmes au Canada



Le présent document est l'un d'une série de dix profils financés dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques. Nous avons comme objectif d'approfondir l'analyse des données sur l'expérience vécue par divers groupes en tant que victimes et délinquants\* dans le système de justice pénale.

Les profils proviennent de sources de Statistique Canada et présentent un ensemble de renseignements socio-démographiques, économiques et en matière de justice pénale ainsi qu'une information précise sur chaque groupe.

## Voici les autres profils de la série :

- Les Autochtones au Canada
- Les enfants et les jeunes au Canada
- Les Canadiens handicapés
- Les immigrants au Canada
- Les Canadiens à faible revenu
- Les Canadiens peu alphabétisés\*\*
- Les groupes religieux au Canada
- Les personnes âgées au Canada
- Les minorités visibles au Canada

\* Les données portant sur les délinquants sont seulement disponibles pour les profils suivants : Les Autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les femmes.

\*\* Ce profil ne comprend pas un volet relatif à la justice pénale.

N° 85F0033MIF au catalogue  
ISSN 1496-4570  
ISBN 0-662-85589-2

Juin 2001

Publication autorisée par le ministre  
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, appel sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

<b>Service national de renseignements</b>	<b>1 800 263-1136</b>
<b>Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants</b>	<b>1 800 363-7629</b>
<b>Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt</b>	<b>1 800 700-1033</b>
<b>Télécopieur pour le Programme des Bibliothèques de dépôt</b>	<b>1 800-889-9734</b>
<b>Renseignements par courriel</b>	<b>infostats@statcan.ca</b>
<b>Site Web</b>	<b>www.statcan.ca</b>

## Disponibilité de cette publication

On peut se procurer ce produit gratuitement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada n° 85F0033MIF au catalogue. Pour obtenir ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et en choisissant la rubrique Produits et services.

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

## Caractéristiques sociodémographiques des femmes<sup>1, 2</sup>

### **La population majoritaire**

Actuellement, un peu plus de la moitié de toute la population vivant au Canada est composée de femmes ou d'enfants de sexe féminin. En 2000, il y avait au total 15,5 millions de femmes au Canada, soit 50,4 % de toute la population canadienne cette année-là (voir le tableau 1). En fait, les femmes comptent pour plus de la moitié de la population de chacune des provinces à l'exception de l'Alberta, cependant, elles représentent moins de la moitié de la population des Territoires.

### **Distribution selon l'âge**

Les femmes nées pendant les années du baby-boom du milieu des années 40 au milieu des années 60 constituent actuellement le plus grand groupe de femmes au Canada. En 2000, près d'une femme sur trois au Canada était âgée de 35 à 54 ans. Parallèlement, une bonne partie de la population féminine, soit 31 % en 2000, était âgée de moins de 25 ans, tandis que 23 % avait 55 ans et plus. Cette année-là, 9 % de toutes les femmes étaient âgées de 55 à 64 ans et 14 % avaient 65 ans et plus.

Les femmes constituent un segment particulièrement important de la population âgée. En 2000, elles représentaient 57 % de tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus, tandis qu'elles représentaient 51 % des 55-64 ans et 50 % ou moins des Canadiens de tous les autres groupes d'âge. Les femmes comptent pour des proportions encore plus fortes des segments plus âgés des aînés. En 2000, elles comptaient pour 70 % de toutes les personnes âgées de 85 ans et plus et pour 60 % des 75-84 ans, comparativement à 53 % des 65-74 ans.

### **La plupart des femmes vivent avec leur famille**

La très grande majorité des femmes au Canada vivent avec des membres de leur famille. En 1996, 84 % des femmes âgées de 15 ans et plus, environ la même proportion des hommes, vivaient avec leur famille immédiate ou élargie. La même année, exactement la moitié de toutes les Canadiennes âgées de 15 ans et plus vivaient avec leur mari, tandis que 8 % vivaient en union de fait, que 8 % étaient des mères seules, que 14 % étaient des enfants vivant encore au foyer avec leurs parents, et que 4 % vivaient avec des membres de leur famille élargie, comme la famille d'une fille ou d'un fils.

Bien que la grande majorité des Canadiennes vivent avec leur famille, une proportion croissante vit seule. En 1996, près d'un million et demi de femmes, soit 13 % de la population féminine totale âgée de 15 ans et plus, vivaient seules. En effet, la proportion de femmes adultes vivant seules a presque doublé depuis 1971, année où elle était de 7 %. Les femmes âgées sont de loin les plus susceptibles de vivre seules. En 1996, 38 % de toutes les femmes âgées de 65 ans et plus vivaient seules, comparativement à seulement 12 % des 45-64 ans, à 7 % des 25-44 ans et à 3 % des 15-24 ans.

### **Plus de familles monoparentales dont le chef est une femme**

Les caractéristiques familiales des femmes se sont modifiées au cours des dernières décennies. Plus particulièrement, il y a eu une croissance spectaculaire du nombre de femmes qui sont mères seules. En 1996, il y avait 945 000 familles monoparentales dont le chef est une femme au Canada, soit 19 % de toutes les familles avec des enfants. Même que le dernier chiffre est presque le double de celui de 1971, année où 10 % des familles avec des

enfants avaient comme chef une mère seule. Les femmes constituent encore la grande majorité des parents seuls. En 1996, 83 % de toutes les familles monoparentales avaient comme chef une femme, et ce pourcentage est resté relativement constant depuis le milieu des années 70.

Les familles monoparentales ayant comme chef une femme représentent une part relativement

<sup>1</sup> Ce profil vise à fournir une analyse descriptive sur les caractéristiques socio-démographiques et les caractéristiques de justice pénale des femmes. Il ne peut par conséquent rendre compte de la possibilité que des facteurs additionnels tels que, l'âge, le statut de personne handicapée, le statut de minorité visible et le statut de personne à faible revenu soient aussi corrélés avec le sexe. Pour plus d'information sur ces facteurs additionnels, veuillez vous référer aux autres profils de cette série.

<sup>2</sup> Les données du volet sociodémographique de ce profil proviennent des sources suivantes : Statistique Canada, Recensement du Canada, Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Division de la démographie, Enquête sociale générale, Division de la statistique de la santé, Division de la statistique du revenu, Enquête sur la population active et Division de la statistique du travail.

## Remerciements

Nous voulons remercier de leur collaboration précieuse les personnes qui ont préparé ces profils, en particulier Colin Lindsay, Josée Normand, Marcia Almey et Mario Lisciotta, de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles ainsi que Jodi-Anne Massicotte, David Gullickson, Tina Hotton, Stacie Ogg et Eileen Cook, du Centre canadien de la statistique juridique.

importante des familles de toutes les provinces. En 1996, 20 % de toutes les familles avec des enfants en Nouvelle-Écosse et au Québec étaient des familles monoparentales dont le chef est une femme, tandis que cette proportion dans les autres provinces s'échelonnait de 19 % en Colombie-Britannique à 16 % en Alberta et à Terre-Neuve.

### **Faibles taux de natalité**

Le taux de natalité chez les Canadiennes a connu un recul remarquable. En 1997, il y a eu seulement 44 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans au Canada, soit moins de la moitié du taux en 1959, année où il y avait eu 116 naissances pour 1 000 femmes de ce même groupe d'âge.

Comme pour la plupart des autres variables relatives à la famille, les taux de natalité varient considérablement dans l'ensemble du Canada. En 1997, il y a eu 51 naissances pour 1 000 femmes au Manitoba et en Saskatchewan, tandis que l'Alberta avec 48 et l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard, toutes deux avec 45, se situaient aussi au-dessus du taux national. Dans les autres provinces, le taux s'échelonnait de 42 en Colombie-Britannique et au Québec jusqu'à aussi peu que 35 à Terre-Neuve.

### **Augmentation du niveau de scolarité**

Les Canadiennes ont fait des progrès énormes pour ce qui est de leur niveau de scolarité dans les quelques dernières décennies. En 1996, par exemple, 12 % de toutes les femmes âgées de 15 ans et plus avaient un diplôme universitaire, soit deux fois plus qu'en 1981 (6 %) et quatre fois plus qu'en 1971 (3 %).

Les femmes, néanmoins, demeurèrent quelque peu moins susceptibles que les hommes d'obtenir un diplôme universitaire. En 1996, 12 % des femmes âgées de 15 ans et plus, par opposition à 14 % de leurs homologues de sexe masculin, avaient obtenu un diplôme universitaire. Cet écart est toutefois plus mince que celui

qu'on observait au début des années 70, alors que les femmes étaient à peu près deux fois moins susceptibles que les hommes d'obtenir un diplôme universitaire. Il est probable que cet écart se comblera encore davantage à l'avenir, les femmes comptant présentement pour la majorité des étudiants à plein temps des universités canadiennes. Au cours de l'année scolaire 1997-1998, 55 % de tous les étudiants universitaires à plein temps étaient de sexe féminin par rapport à 52 % en 1992-1993 et à 37 % en 1972-1973.

Les femmes en Ontario sont plus susceptibles d'avoir un diplôme universitaire que leurs homologues dans d'autres provinces. En 1996, 14 % de la population féminine âgée de 15 ans et plus en Ontario avait un diplôme, tandis que la proportion dans les autres provinces s'échelonnait de 12 % en Colombie-Britannique, en Alberta et en Nouvelle-Écosse, à seulement 8 % à Terre-Neuve. De même, dans toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard, les femmes étaient moins susceptibles que les hommes d'avoir un diplôme universitaire cette même année.

### **Plus de femmes occupent un emploi**

Nous avons été témoins depuis plusieurs décennies de la croissance spectaculaire de la proportion des femmes qui font partie de la population active rémunérée. En 1999, 55 % de toutes les femmes âgées de 15 ans et plus occupaient un emploi, par rapport à 42 % en 1976. Par contraste, la proportion des hommes qui étaient employés a chuté pendant cette période de 73 % à 67 %. C'est ainsi que les femmes comptaient pour 46 % de l'effectif occupant un emploi en 1999, par rapport à 37 % en 1976.

Les femmes en Ontario et dans les provinces de l'Ouest sont plus susceptibles que celles du Québec et de la plupart des provinces de l'Atlantique d'occuper un emploi.

En 1999, 62 % des femmes de l'Alberta avaient un emploi, de même que 57 % de celles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Ontario, et 55 % de celles de la Colombie-Britannique. La majorité des femmes habitant l'Île-du-Prince-Édouard (53 %) faisaient également partie de l'effectif occupant un emploi, de même que 50 % des femmes du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et seulement 43 % de celles habitant Terre-Neuve. Dans toutes les provinces toutefois, les femmes étaient beaucoup moins susceptibles que leurs homologues masculins d'occuper un emploi.

### **Emploi et présence d'enfants**

Il y a eu une croissance particulièrement marquée du taux d'emploi chez les femmes avec des enfants depuis deux décennies. En 1999, 69 % de toutes les femmes ayant des enfants de moins de 16 ans vivant au foyer faisaient partie de la population active, par rapport à 39 % en 1976. Les femmes avec des enfants demeurent toutefois moins susceptibles d'occuper un emploi que celles qui n'ont pas d'enfant. En 1999, par exemple, 76 % des femmes âgées de moins de 55 ans qui n'avaient pas d'enfant vivant au foyer faisaient partie de la population active rémunérée.

Il y a eu une augmentation plutôt spectaculaire du taux d'emploi des femmes ayant de très jeunes enfants. En effet, en 1999, 61 % des femmes avec des enfants de moins de trois ans occupaient un emploi, soit plus du double de la proportion de 1976. De même, 66 % des femmes dont le plus jeune enfant était âgé de 3 à 5 ans travaillaient pour un salaire ou un profit en 1999, par rapport à 37 % en 1976. Les femmes avec des enfants d'âge préscolaire, cependant, demeurent moins susceptibles d'occuper un emploi que celles qui ont des enfants d'âge scolaire.

Parmi les femmes ayant des enfants, les mères seules sont

beaucoup moins susceptibles que les mères de familles biparentales d'occuper un emploi. En 1999, 61 % des mères seules avec des enfants de moins de 16 ans au foyer occupaient un emploi, comparativement à 70 % de leurs homologues dans les familles biparentales. Les mères seules sont aussi moins susceptibles d'occuper un emploi que les mères des familles biparentales, peu importe l'âge du plus jeune enfant. En effet, parmi les mères ayant un enfant de moins de trois ans, les mères seules étaient environ deux fois moins susceptibles que les femmes ayant un conjoint d'occuper un emploi en 1999, soit 38 % par rapport à 63 %, respectivement.

### **Travail à temps partiel**

Une bonne proportion des femmes occupant un emploi travaillent à temps partiel. En 1999, 28 % de toutes les femmes employées ont travaillé moins de 30 heures par semaine, comparativement à seulement 10 % des hommes employés. En fait, depuis le milieu des années 70, les femmes ont constamment compté pour environ sept sur dix des employés à temps partiel.

Bien que la plupart des femmes travaillent à temps partiel par choix, une proportion importante d'entre elles, soit 21 % en 1999, le font en raison de responsabilités personnelles ou familiales. Par contraste, pour ainsi dire aucun homme ne travaillait à temps partiel pour ces raisons. Les femmes étaient en outre beaucoup plus susceptibles que les hommes de s'absenter du travail en raison de responsabilités familiales.

### **Les femmes occupent encore des emplois traditionnellement féminins**

La majorité des femmes employées travaillent encore dans des domaines où les femmes sont concentrées depuis toujours. En 1999, 70 % de toutes les employées travaillaient dans l'enseignement, les soins infirmiers et les professions de la santé, ou faisaient partie

du personnel de bureau ou d'administration, de vente et des services. Par comparaison, seulement 29 % des hommes employés occupaient de tels emplois. La proportion des femmes occupant actuellement ces emplois a néanmoins fléchi quelque peu depuis 1987 alors qu'elle atteignait 74 %.

Parallèlement, les femmes ont néanmoins augmenté leur représentation dans plusieurs secteurs professionnels depuis quelques années. Par exemple, en 1999 les femmes représentaient 49 % des professionnels de l'entreprise et des finances, par rapport à 41 % en 1987. Il y a eu aussi une croissance marquée du nombre de femmes occupant des postes dans les services de diagnostic et de traitement en médecine et dans les professions de la santé. En effet, les femmes représentaient près de la moitié (47 %) de tous les médecins et dentistes en 1999, par rapport à 44 % en 1987. De même, 58 % des professionnels employés dans les sciences sociales ou dans le domaine religieux en 1999 étaient des femmes, comparativement à 48 % en 1987.

Les femmes ont également augmenté leur proportion de l'effectif total dans les postes de gestion. En 1999, 35 % de toutes les personnes occupant un poste de gestion étaient des femmes, par rapport à 29 % en 1987. Parmi les gestionnaires toutefois, les femmes sont généralement mieux représentées au niveau inférieur plutôt qu'au niveau supérieur. En 1999, les femmes ne représentaient que 27 % des cadres supérieurs, comparativement à 36 % des cadres à d'autres niveaux.

Les femmes demeurent largement minoritaires parmi les professionnels employés dans les sciences naturelles, l'ingénierie et les mathématiques. En 1999, seulement 20 % des professionnels dans ces domaines étaient des femmes, proportion qui a peu fluctué depuis 1987 (17 %). En outre, il est peu probable que la représentation des femmes dans ces professions augmentera dans un avenir

rapproché parce que les femmes comptent encore pour une proportion relativement modeste de l'effectif universitaire dans ces domaines.

### **Baisse du taux de chômage**

Les taux de chômage<sup>3</sup> sont actuellement légèrement plus bas chez les femmes que chez les hommes. En 1999, 522 000 femmes, soit 7,3 % de toutes les actives, étaient en chômage, comparativement à 7,8 % des actifs. En fait, le taux de chômage a été plus bas parmi les femmes que les hommes pendant toutes les années 90, tandis que l'inverse a été vrai pour la plus grande partie de la période de 1976 à 1989.

Les jeunes femmes sont considérablement plus susceptibles que les autres femmes d'être en chômage. En 1999, 12,6 % des actives âgées de 15 à 24 ans étaient en chômage, comparativement à seulement 6,6 % des 25 à 44 ans et à 5,4 % des 45 à 64 ans. Les jeunes femmes toutefois sont encore beaucoup moins susceptibles que leurs homologues masculins d'être sans travail.

Les femmes dans les provinces de l'Atlantique et au Québec ont un taux de chômage plus élevé que celles de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. En 1999, 15,5 % des actives à Terre-Neuve étaient sans travail, à l'instar de 13,9 % d'entre elles à l'Île-du-Prince-Édouard, 9,4 % au Nouveau-Brunswick et 8,8 % en Nouvelle-Écosse et au Québec. Par contraste, moins de 8 % des actives dans chacune des provinces de l'Ontario et de l'Ouest étaient en chômage.

### **Emploi et responsabilités liées au travail non rémunéré**

Même lorsqu'elles occupent un emploi, ce sont les femmes qui s'occupent encore en grande majorité de la maison et de la famille. En 1998, les femmes qui

<sup>3</sup> Les chômeurs comprennent ceux qui ne travaillent pas pour gagner un salaire ou faire un profit, mais qui sont à la recherche d'un emploi.

travaillaient à plein temps et qui avaient un conjoint et au moins un enfant âgé de moins de 19 ans au foyer ont consacré 4,9 heures par jour à des activités liées à du travail non rémunéré. Il s'agit d'une heure et demie de plus par jour que leurs homologues masculins, qui ont consacré en moyenne 3,3 heures par jour à ces activités.

### **Les gains moyens demeurent plus faibles**

Les gains moyens des femmes qui occupent un emploi sont encore de beaucoup inférieurs à ceux des hommes. En 1998, les femmes qui occupent un emploi avaient eu des gains moyens d'un peu plus de 22 000 \$, soit seulement 63 % de ceux de tous les hommes occupant un emploi. Même lorsqu'elles sont employées à plein temps et toute l'année, les femmes ont des gains bien en deçà de ceux de leurs homologues masculins. En 1998, les femmes qui travaillaient à plein temps et toute l'année ont eu des gains moyens représentant seulement 72 % de ce que les hommes employés à plein temps et toute l'année ont fait cette même année.

L'écart entre les gains des femmes et des hommes est toutefois beaucoup moindre que ce qu'il était il y a deux décennies. Les gains des femmes qui ont travaillé à plein temps et toute l'année en 1998 ont été de 72 % de ceux des hommes, par rapport à 68 % en 1990 et à environ 64 % au début des années 80.

Quel que soit leur niveau de scolarité toutefois, les femmes gagnent moins que leurs homologues masculins. Ainsi, même les diplômées d'université qui occupaient un emploi à plein temps toute l'année gagnaient seulement 70 % des gains de leurs collègues de travail masculins en 1998, des résultats correspondant à ceux enregistrés parmi les femmes ayant obtenu un certificat d'études post secondaires non universitaires. En outre, cette proportion s'échelonnait

de 74 % chez les diplômées du secondaire, à 66 % chez celles qui avaient fait des études secondaires sans les compléter, et à 57 % chez celles n'ayant pas complété une neuvième année. Les gains des femmes sont également de beaucoup inférieurs à ceux des hommes dans toutes les catégories professionnelles.

### **Le revenu des femmes est plus faible**

Les gains des femmes étant inférieurs à ceux des hommes, le revenu global des femmes demeure bien en deçà de celui des hommes. En 1998, le revenu annuel moyen avant impôt des femmes âgées de 15 ans et plus de toutes sources était de 20 800 \$, soit seulement 61 % du montant pour les hommes, qui avaient un revenu moyen de 33 900 \$ cette même année. Le revenu moyen des femmes toutefois a augmenté quelque peu plus rapidement que celui des hommes dans les dernières années. En fait, le revenu moyen des femmes était de 18 % supérieur en 1998 au montant de 1993, compte tenu des effets de l'inflation, tandis que le revenu moyen réel des hommes n'avait augmenté que de 11 % dans la même période.

Tout comme pour les hommes, les femmes en Ontario et dans les provinces de l'Ouest ont généralement le revenu moyen le plus élevé, tandis que celles des provinces de l'Atlantique ont le plus faible. En 1998, les femmes qui vivaient en Ontario ont eu un revenu moyen de 22 800 \$, tandis que ce revenu était de 21 600 \$ en Colombie-Britannique, de 20 600 \$ en Alberta et de 19 100 \$ en Saskatchewan. Parallèlement, les femmes tant au Manitoba qu'au Québec avaient un revenu moyen d'environ 19 000 \$, tandis que, dans les provinces de l'Atlantique, ce montant s'échelonnait de 17 700 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard à seulement 14 600 \$ à Terre-Neuve. Le revenu moyen des femmes toutefois est bien en deçà de celui des hommes dans toutes les provinces.

### **Les femmes avec un faible revenu<sup>4</sup>**

Les femmes représentent une fraction disproportionnée de la population du Canada ayant un faible revenu. En 1998, 2,8 millions de femmes, soit 18 % de la population féminine, vivaient dans une situation de faible revenu, comparativement à 15 % de la population masculine. Cette même année, les femmes comptaient pour 55 % de tous les Canadiens classés dans la catégorie des faibles revenus.

Les femmes âgées seules et les mères seules sont particulièrement susceptibles d'avoir un faible revenu. En fait, en 1998, 48 % des femmes âgées seules et 53 % de toutes les familles ayant une femme pour chef avaient des revenus inférieurs aux seuils de faible revenu.

### **Les femmes dépendent plus des paiements de transfert gouvernementaux**

En général, les femmes reçoivent une plus forte proportion que les hommes de leur revenu total des paiements de transfert gouvernementaux. En 1997, 18 % du

<sup>4</sup> Le revenu des familles ou des particuliers tombe en deçà des seuils de faible revenu de Statistique Canada si la proportion du revenu avant impôt qu'ils consacrent, en moyenne, à l'alimentation, au logement et à l'habillement est d'au moins 20 points supérieure à la moyenne canadienne. Si l'on utilise 1992 comme année de référence, les familles et les particuliers dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu dépensent habituellement plus de 55 % de leur revenu pour ces nécessités et ils sont jugés être dans une situation difficile. Le nombre de personnes dans la famille et la taille de la région urbaine ou rurale où la famille habite sont également pris en compte. Toutefois, les seuils de faible revenu de Statistique Canada ne sont pas des seuils de pauvreté officiels. Ils ne sont pas reconnus officiellement comme tels, et Statistique Canada n'en préconise pas l'utilisation comme des seuils de pauvreté.

revenu total des femmes provenaient des paiements de transfert, soit presque le double du montant pour les hommes, qui n'ont reçu qu'environ 10 % de leur revenu total de ces sources.

Fait peu étonnant, il y a de fortes différences dans l'effet de ces programmes de transferts gouvernementaux sur les femmes selon leur âge et leur situation familiale. Par exemple, 60 % de tout le revenu des femmes âgées en 1998 provenaient des transferts gouvernementaux, comparativement à seulement 11 % de celui des femmes de moins de 65 ans. De même, 29 % de tout le revenu des familles ayant une femme pour chef provenaient des paiements de transfert, par opposition à 13 % de celui des familles ayant un homme pour chef et à seulement 6 % des familles biparentales avec des enfants.

Les femmes reçoivent aussi une plus forte proportion de leur revenu d'autres sources, notamment la pension alimentaire d'un ex-conjoint. En 1998, 3 % de tout le revenu des femmes provenaient de ces sources, soit deux fois plus que pour les hommes, qui ne tiraient que 1 % de leur revenu d'autres sources. De nouveau, une proportion relativement forte du revenu

des familles monoparentales ayant une mère pour chef provient de ces autres sources. En 1997, les autres revenus monétaires ont compté pour 7 % du revenu des familles monoparentales dont le chef est une femme, comparativement à environ 2 % de celles dont le chef est un homme et à seulement 1 % de celui des familles biparentales avec des enfants.

## Les femmes et le système de justice pénale

### ***Dans l'ensemble, les femmes et les hommes font face à des risques de victimisation semblables<sup>5</sup>***

Selon l'Enquête sociale générale de 1999 (ESG) (voir l'encadré 1), approximativement 25 % des femmes ont déclaré avoir été victimes d'au moins un crime au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Cette proportion était légèrement inférieure à celle des hommes (27 %) qui avaient été victimes de crimes dans la même période.

### ***Les femmes sont plus susceptibles d'être victimes d'agression sexuelle<sup>6</sup>***

Dans l'ensemble, il y avait très peu de différence entre les femmes et les hommes pour ce qui est du

risque d'être victime d'un crime contre la personne (voir l'encadré 2). En 1999, le taux de victimisation des personnes était de 189 pour 1 000 femmes et de 183 pour 1 000 hommes. Les divers types d'infraction contre la personne présentaient cependant des variations importantes. Par exemple, les femmes étaient plus susceptibles d'être victimes d'agression sexuelle (taux de 33 pour 1 000 femmes et de 8 pour 1 000 hommes). À titre de comparaison, les hommes affichaient des taux de vols qualifiés (7<sup>†</sup> chez les femmes et 12 chez les hommes) et de voies de fait (70 chez les femmes et 92 chez les hommes) supérieurs à ceux des femmes (voir la figure 1). Les taux de vol de biens personnels étaient semblables pour les hommes et les femmes.

### ***Les femmes et les hommes sont peu portés à déclarer à la police les crimes contre la personne dont ils ont été victimes<sup>7</sup>***

Selon l'ESG, plus de 60 % des cas de victimisation des personnes subis par les femmes et les hommes ne sont pas signalés à la police. La raison la plus couramment invoquée tant par les femmes que les hommes pour ne pas avoir contacté la police était «que ce n'était pas assez grave» (29 % et 34 % des cas).

### ***Les femmes sont plus susceptibles de se sentir craintives***

Le fait d'être victime d'un crime peut entraîner plusieurs conséquences psychologiques. Lorsqu'on leur a demandé de quelle façon cette situation les avait

#### **Encadré 1 : L'Enquête sociale générale**

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale, Statistique Canada tient tous les cinq ans une enquête sur la victimisation. Pour l'enquête la plus récente tenue en 1999, des interviews téléphoniques ont été effectuées auprès d'environ 26 000 personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces. Tout comme dans les enquêtes précédentes, on a interrogé les répondants sur leurs expériences de victimisation et sur leurs opinions au sujet de diverses questions relatives à la justice, notamment leur crainte d'être victimes d'un crime et leur perception du travail effectué par la police, les tribunaux de juridiction criminelle, le système carcéral et le système de libération conditionnelle.

Il importe de mentionner que les données de l'ESG représentent des estimations. Elles reposent sur les renseignements recueillis auprès d'un échantillon de la population et, par conséquent, elles sont sujettes à l'erreur d'échantillonnage. L'analyse de l'ESG utilise le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation avec un CV de plus de 33,3% est considérée peu fiable et n'est pas publiée. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6% et 33,3%, les données sont accompagnées du symbole «†». Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

<sup>5</sup> Cette section porte sur la victimisation des personnes et des ménages de même que sur les cas de violence conjugale ayant eu lieu au cours des 12 mois précédant l'enquête.

<sup>6</sup> Voir Besserer et Trainor (2000).

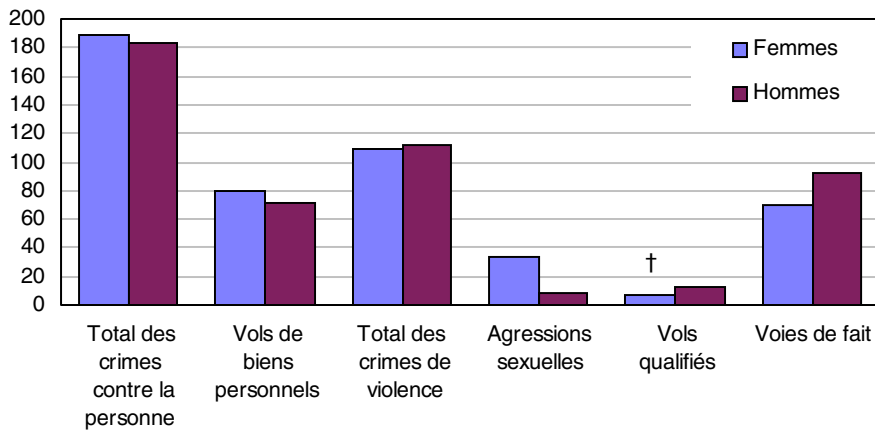
<sup>†</sup> Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

<sup>7</sup> Les trois sections suivantes ne portent pas sur les cas d'agression sexuelle et de voies de fait contre le conjoint parce qu'il n'existe pas de renseignements sur chacune des affaires.

Figure 1

**Les femmes sont plus susceptibles d'être victimes d'agression sexuelle et de vol de biens personnels<sup>1</sup>, 1999**

Taux pour 1000 personnes



† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %

<sup>1</sup> Comprend les cas de voies de fait et d'agression sexuelle contre le conjoint.

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

affectés, aussi bien les femmes que les hommes ont répondu le plus souvent que l'acte criminel avait suscité la colère (41 % et 40 % des cas). Il apparaît néanmoins que l'expérience d'être victime pourrait être plus pénible pour les femmes. Par exemple, les femmes sont plus susceptibles que les

hommes de déclarer se sentir craintives (18 % par rapport à 8 %).

**Les femmes sont plus susceptibles de trouver difficile d'exercer leur activité principale**

On a interrogé les répondants sur des détails particuliers des actes criminels de violence dont ils ont

été victimes en précisant s'ils avaient été blessés, s'ils avaient trouvé difficile d'exercer leur activité principale suite au crime, et s'ils en avaient parlé à quelqu'un. En 1999, les victimes ont été blessées dans 18 % des cas de crime de violence, une proportion qui était semblable chez les hommes et chez les femmes. Tandis que les femmes étaient aussi susceptibles que les hommes de se trouver blessées, elles étaient près de deux fois plus susceptibles d'indiquer qu'à cause de l'acte criminel, il leur avait été plus difficile ou impossible d'exercer leur activité principale pendant toute une journée ou une grande partie d'une journée (33 % par rapport à 17 %).

Les victimes des crimes de violence, hommes et femmes, se tournent souvent vers des amis ou des voisins, des membres de la famille ou des collègues de travail pour parler de leur expérience. La ressource la plus souvent citée par les femmes et par les hommes était un ami ou un voisin (74 % et 70 % des cas). Tandis que les femmes étaient plus susceptibles de discuter de l'affaire avec leur famille que les hommes (66 % par rapport à 58 %), elles étaient

**Encadré 2 : Types d'infraction**

Dans l'ESG de 1999, on a mesuré la fréquence de la victimisation des personnes et des ménages pour huit types d'infraction selon leur définition dans le *Code criminel*. Dans l'analyse de la population féminine, seulement les quatre infractions contre la personne sont retenues puisque, pour ces crimes, la victime est une personne. Pour les crimes contre le ménage, ce sont tous les membres du ménage qui sont victimes. Les taux d'infraction dans le cas des personnes sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

Catégorie de crime	Infraction	Description
Crimes contre la personne	Crimes de violence	
	Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels non désirés, le fait d'être saisi, embrassé ou caressé contre son gré.
	Vol qualifié	Vol ou tentative de vol lorsque le délinquant est armé, ou avec actes ou menaces de violence contre la victime.
	Voies de fait	Agression (la victime est frappée, giflée, saisie, jetée par terre, battue), menace de préjudice physique proférée devant la personne ou incident avec arme.
	Vol de biens personnels	Vol ou tentative de vol de biens personnels (argent, cartes de crédit, vêtements, bijoux, sac à main, porte-monnaie). (Contrairement au vol qualifié, l'auteur n'a pas de contact physique avec la victime.)



moins susceptibles d'indiquer avoir parlé de la situation avec un collègue de travail (38 % par rapport à 51 %).

**La plupart des femmes victimes de crimes de violence connaissent leur agresseur<sup>8</sup>**

Selon l'ESG, il était beaucoup plus probable que les femmes soient victimes de crimes violents commis par quelqu'un qu'elles connaissent que par un étranger. En 1999, les femmes connaissaient leur agresseur dans 82 % des cas, 41 % des actes criminels ayant été commis par un membre de leur famille et 41 % ayant été commis par un ami, une connaissance ou quelqu'un d'autre qu'elles connaissaient. Seulement 18 % des crimes dont les femmes ont été victimes impliquaient un étranger. Les hommes, au contraire, étaient les

plus susceptibles d'être victimes d'une agression commise par un étranger (36 %), puis par un membre de la famille (33 %) et un ami, une connaissance ou quelqu'un d'autre (30 %).

**Les taux de violence conjugale sont semblables chez les femmes et chez les hommes, mais les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de formes de violence plus graves<sup>10</sup>**

Les résultats montrent que 7 % des personnes qui étaient mariées ou vivaient en union de fait avaient été victimes d'une forme de violence aux mains d'un partenaire au cours des cinq années précédentes. Les taux quinquennaux de violence étaient semblables pour les femmes (8 %) et les hommes (7 %). Dans l'ensemble, ces proportions correspondent

approximativement à 690 000 femmes et 549 000 hommes qui avaient un partenaire actuel ou un ex-partenaire pendant ces cinq ans et ont dit avoir subi des actes de violence au moins une fois.

Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer des formes de violence que l'on pourrait considérer comme plus graves. Les femmes étaient plus de deux fois plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir été battues (25 % par rapport à 10 %), cinq fois plus susceptibles de déclarer avoir été étranglées (20 % par rapport à 4 %<sup>†</sup>), et près de deux fois plus susceptibles de déclarer que leur conjoint avait utilisé une arme à feu ou un couteau contre elles ou avait menacé de le faire (13 % par rapport à 7 %<sup>†</sup>). Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de signaler avoir été giflés (57 % par rapport à 40 %), s'être fait lancer quelque chose qui aurait pu les blesser (56 % par rapport à 44 %), et avoir été mordus ou avoir reçu des coups de pied ou des coups de poing (51 % par rapport à 33 %) (voir le tableau 2).

**Les femmes victimes de violence conjugale sont plus susceptibles de craindre pour leur vie et de signaler avoir subi des agressions multiples et des blessures**

Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de signaler des agressions multiples. Soixante-cinq pour cent des femmes qui avaient été agressées par un partenaire avaient été victimes de tels crimes à plus d'une occasion, et 26 % d'entre elles, plus de dix fois. À titre comparatif, 54 % des hommes qui ont été victimes de violence conjugale avaient été la cible de telles agressions plus d'une fois, et 13 % ont dit que c'était arrivé plus de dix fois.

<sup>†</sup> Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

<sup>8</sup> Porte sur les actes criminels où il n'y a qu'un seul accusé. Comprend les cas d'agression sexuelle et de voies de fait contre le conjoint.

<sup>9</sup> Voir Pottie Bunge et Locke (2000).

<sup>10</sup> Voir Pottie Bunge et Locke (2000).

**Encadré 3 :  
Évaluation de la violence conjugale<sup>9</sup>**

Pour la première fois, l'Enquête sociale générale de 1999 comprenait des mesures détaillées de l'incidence et de la fréquence des actes de violence conjugale à l'aide d'un module de dix questions. Cette méthode décrit des actions précises plutôt que de poser une seule question au sujet «des actes de violence» ou des «agressions». Le module de questions était précédé de l'énoncé suivant :

Afin de bien comprendre le grave problème de la violence en milieu familial, il est essentiel de savoir ce que les gens ont à en dire. Je vais donc vous poser dix brèves questions et j'aimerais que vous me disiez si, au cours des cinq dernières années, votre mari/femme/conjoint(e) ACTUEL(LE) vous a fait subir une ou plusieurs des situations suivantes. Vos réponses sont très importantes que vous ayez ou non vécu ces situations. N'oubliez pas que l'information recueillie est strictement confidentielle.

Au cours des cinq dernières années, votre mari/femme/conjoint(e) :

1. A-t-il(elle) menacé de vous frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser.
2. Vous a-t-il(elle) lancé quelque chose qui aurait pu vous blesser.
3. Vous a-t-il(elle) poussé(e), empoigné(e) ou bousculé(e) d'une façon qui aurait pu vous blesser.
4. Vous a-t-il(elle) giflé(e).
5. Vous a-t-il(elle) donné des coups de pied, mordu(e), ou donné un coup de poing.
6. Vous a-t-il(elle) frappé(e) avec un objet qui aurait pu vous blesser.
7. Vous a-t-il(elle) battu(e).
8. A-t-il(elle) tenté de vous étrangler.
9. A-t-il(elle) utilisé ou menacé d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre vous.
10. Vous a-t-il(elle) forcé(e) à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant d'une façon quelconque.

Pour autant que les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'agressions multiples et plus graves, elles étaient également plus susceptibles qu'eux de subir des blessures lors de l'acte de violence conjugale. Les femmes étaient trois fois plus susceptibles que les hommes d'être blessées lors de l'agression (40 % par rapport à 13 %) et cinq fois plus susceptibles d'avoir besoin de soins médicaux (15 % par rapport à 3 %).

De plus, au cours de la période de cinq ans, près d'un quart (24 %) des victimes de violence conjugale avaient craint que leur vie était en danger. Cette peur était beaucoup plus répandue chez les femmes que chez les hommes : 38 % des femmes avaient craint pour leur vie en raison de la violence comparativement à 7 % des hommes.

**Les facteurs de risque de la violence conjugale comprennent l'âge, le genre de relation et le revenu<sup>11</sup>**

En général, les personnes jeunes risquent plus de subir de la violence conjugale que les personnes plus âgées. C'est auprès des jeunes femmes de moins de 25 ans qu'on a observé les taux de violence les plus élevés l'année précédente (5 %), comparativement à 1 % des femmes de 45 ans et plus. De même, le risque estimé d'être victime de violence conjugale est plus élevé auprès des femmes vivant en union de fait. Quatre pour cent de celles qui vivent en union libre ont déclaré avoir subi de la violence conjugale au cours des douze mois précédents, comparativement à seulement 1 % de celles qui étaient mariées.

Des femmes et des hommes de tous les niveaux de revenu et de scolarité ont dit avoir subi de la violence conjugale. Les taux annuels de violence conjugale variaient, passant d'un taux élevé de 3 % chez ceux dont le revenu total de leur ménage était inférieur à 30 000 \$, à aussi peu que 1 % dans les ménages dont le revenu était de 60 000 \$ ou plus, tandis que les taux de violence étaient

semblables pour des personnes ayant divers antécédents scolaires.

**La moitié des femmes violentées par leur partenaire au cours des cinq années précédentes ont eu recours à des services de soutien**

Il existe divers types de services sociaux offerts aux femmes et aux hommes victimes de violence aux mains de leur partenaire, notamment, des conseillers, des services téléphoniques d'urgence, des centres communautaires, des centres pour femmes, des centres pour hommes, et des groupes de soutien. Au total, 48 % des femmes et 17 % des hommes victimes de violence infligée par un conjoint dans les cinq années précédentes avaient eu recours à un des types de services sociaux. Dans l'ensemble, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir eu recours à tous les types de services sociaux.

Le service le plus souvent utilisé tant par les femmes que par les hommes était celui d'un conseiller ou d'un psychologue (28 %), suivi d'un centre d'aide aux victimes ou d'une ligne téléphonique d'urgence (10 %) et d'un centre communautaire ou d'un centre familial (10 %). Les maisons d'hébergement ont été utilisées par 11 % des victimes féminines de violence<sup>12</sup>.

**Il est plus probable que la police découvre la violence conjugale perpétrée contre les femmes**

Les résultats de l'ESG ont révélé que la police était plus susceptible de découvrir la violence conjugale perpétrée contre les femmes que celle dont les hommes sont victimes. Pendant les cinq ans, 37 % des cas de violence conjugale impliquant des victimes de sexe féminin avaient été signalés à la police comparativement à 15 % des cas de pareille violence ayant fait des hommes pour victime. Ceci peut s'expliquer en partie du fait que les actes de violence commis contre les femmes sont plus graves, plus fréquents et plus susceptibles d'entraîner des blessures, comparativement à ceux dont les hommes sont victimes.

La majorité des femmes (93 %) et des hommes (79 %) qui ont signalé un cas de violence à la police ont dit l'avoir fait pour mettre fin à la violence ou pour bénéficier d'une protection contre leur agresseur. Les femmes et les hommes étaient aussi susceptibles d'informer la police parce qu'ils estimaient que c'était leur devoir de le faire (55 % et 58 %, respectivement). En outre, les femmes étaient susceptibles de déclarer l'acte criminel à la police pour que l'agresseur soit arrêté et puni (48 % des femmes agressées par opposition à 34 % d'hommes agressés).

**Les femmes sont plus susceptibles d'être victimes d'homicide aux mains de quelqu'un qu'elles connaissent<sup>13</sup>**

En 1999, on a dénombré 536 victimes d'homicide au Canada, dont 32 % étaient des femmes et 68 % des hommes. Tel qu'on le constate pour les autres types de victimisation, les femmes sont plus susceptibles d'être tuées par quelqu'un qu'elles connaissent que par un étranger : en 1999, 35 % des femmes tuées l'avaient été par un conjoint ou un ex-conjoint, tandis que c'était le cas de seulement 3 % des hommes victimes d'homicide cette année-là.

En dépit d'une très faible augmentation en 1999, les homicides contre un conjoint sont en baisse depuis 1991, représentant un homicide résolu sur six. Ils impliquent des personnes légalement mariées, vivant en union libre, séparées ou divorcées. Ces homicides sont demeurés relativement stables pour les trois dernières années, après avoir accusé un recul depuis le début des années 90 (voir la figure 2).

En 1999, 38 femmes ont été tuées par un conjoint actuel de sexe

<sup>11</sup> Les facteurs de risque sont basés sur les taux annuels de violence conjugale.

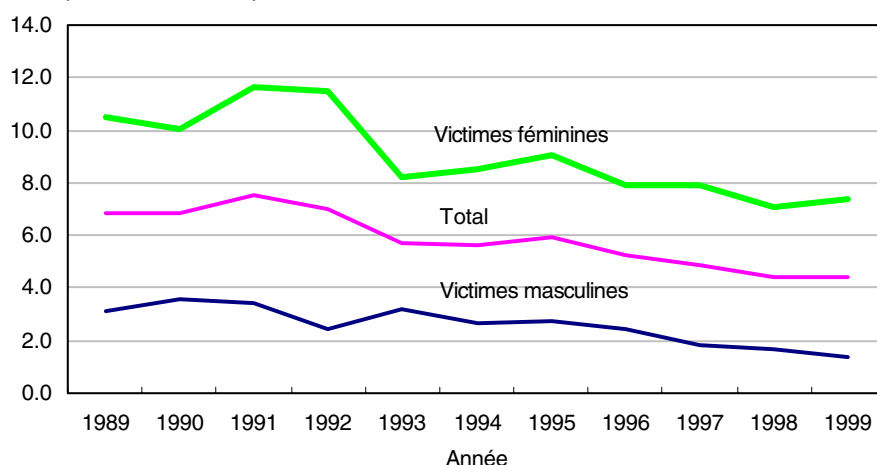
<sup>12</sup> On a posé cette question aux victimes de sexe féminin uniquement puisqu'il n'existe pas de maisons d'hébergement pour les hommes au Canada.

<sup>13</sup> Voir Fedorowycz (2000).

Figure 2

### Taux d'homicides conjugaux, Canada, 1989-1999<sup>1</sup>

Taux pour 1 000 000 couples



<sup>1</sup> Le nombre d'hommes et de femmes mariés, vivant en union de fait, séparés ou divorcés repose sur les estimations de population du Recensement.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'homicide, 1999.

masculin (de droit ou de fait) et 20, par un conjoint de sexe masculin séparé ou divorcé. Deux autres femmes ont été tuées par un conjoint du même sexe. Peu importe le sexe, 6 pour 10 affaires d'homicide contre un conjoint avaient été précédées d'actes de violence conjugale connus de la police entre la victime et l'accusé.

#### **Les femmes et les hommes croient que les niveaux de criminalité sont stables**

Tout en mesurant les cas de victimisation et d'abus conjugal, l'Enquête sociale générale de 1999 étudiait également les perceptions du crime et du système de justice auprès du public. Lorsqu'on les a interrogés sur les niveaux de criminalité dans leur voisinage, la majorité des femmes et des hommes étaient d'avis que la criminalité était demeurée stable dans leur voisinage au cours des cinq années précédentes (53 % et 56 %) et que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage était inférieur à ceux des autres régions du Canada (60 % et 57 %).

#### **Les femmes sont plus craintives que les hommes dans certaines situations<sup>14</sup>**

L'ESG interrogeait en outre les répondants sur la crainte qu'ils ressentent lorsqu'ils s'adonnaient à certaines activités. Par conséquent, l'analyse s'appuie seulement sur les réponses des personnes ayant indiqué qu'elles participaient effectivement à ces activités.

Selon l'ESG, près des deux tiers (65 %) des femmes qui utilisaient les transports en commun seules après la tombée de la nuit se sentaient un peu ou très inquiètes lorsqu'elles le faisaient (voir le tableau 3). Cette proportion représentait plus du double de celle des hommes ayant répondu de la sorte (29 %). Vingt-neuf pour cent des femmes et 12 % des hommes ont déclaré se sentir un peu ou très inquiets lorsqu'ils sont seuls chez eux en soirée. En dernier lieu, près du cinquième des femmes (18 %) ont répondu qu'elles ne sentaient pas très en sécurité ou pas du tout en sécurité lorsqu'elles marchaient seules dans leur voisinage une fois la nuit tombée,

comparativement à 6 % des hommes. Ces écarts sont assez marqués, compte tenu du fait que les femmes et les hommes affichent des taux semblables de victimisation des personnes. Il est intéressant de noter la similitude des réponses des hommes et des femmes lorsqu'on les a interrogés au sujet de leur niveau général de sécurité personnelle, 88 % des femmes et 93 % des hommes ayant répondu qu'ils étaient plutôt ou très satisfaits, quoiqu'il y avait moins de femmes déclarant être très satisfaites que d'hommes ayant répondu ainsi.

#### **Les femmes sont plus susceptibles d'avoir des attitudes positives à l'égard de la police<sup>15</sup>**

Alors que les femmes étaient généralement plus susceptibles que les hommes d'avoir des attitudes positives à l'égard de la police, les hommes étaient un peu plus portés à avoir des attitudes positives à l'égard des autres secteurs du système de justice pénale. En 1999, les femmes avaient un peu plus tendance que les hommes à donner une cote favorable à la police lorsqu'il s'agissait de faire respecter les lois (62 % contre 59 % respectivement), d'informer le public sur la prévention des actes criminels (56 % contre 52 %) et de répondre rapidement aux appels (50 % contre 48 %) (voir le tableau 4). Les hommes et les femmes donnaient des évaluations semblables pour chacun des autres aspects du travail de la police.

Par contraste, les hommes étaient généralement plus susceptibles d'avoir des attitudes positives à l'égard des tribunaux de juridiction criminelle, comparativement aux femmes. En 1999, à l'exception de l'évaluation du travail des tribunaux lorsqu'il s'agit d'aider la victime, des proportions un peu plus élevées d'hommes que de femmes ont évalué ceux-ci favorablement.

<sup>14</sup> Voir Besserer et Trainor (2000).

<sup>15</sup> Voir Tufts (2000).

Les hommes ont également donné une cote un peu meilleure au système carcéral et au système de libération conditionnelle que les femmes. En 1999, à l'exception de l'évaluation du système carcéral pour ce qui est d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois, des proportions un peu plus élevées d'hommes que de femmes ont coté favorablement chacun des autres aspects du travail du système carcéral et du système de libération conditionnelle.

### **Minoritaires parmi les délinquants**

Les femmes sont beaucoup moins susceptibles que les hommes de s'adonner à des activités criminelles. En 1999, les femmes adultes âgées de 18 ans et plus représentaient seulement 17 % de tous les adultes accusés d'une infraction criminelle par rapport à la proportion de 14 % enregistrée deux décennies plus tôt<sup>16</sup>.

Comme dans le cas des adultes, les jeunes femmes commettent beaucoup moins d'actes criminels que les jeunes hommes ; cependant, leur participation à la criminalité s'accroît. En 1999, des jeunes femmes âgées de 12 à 17 ans ont compté pour 22% de tous les jeunes accusés, une augmentation sensible par rapport aux 12% constatés en 1979. Depuis 1989, les jeunes femmes ont représenté une proportion plus élevée de la criminalité chez les jeunes que les femmes de la criminalité chez les adultes.

### **Les femmes sont plus susceptibles de commettre un crime contre les biens**

Les femmes comptent pour une proportion plus forte des adultes accusés de crimes contre les biens que des adultes accusés de crimes de violence. En 1999, les femmes adultes constituaient 22% des personnes accusées de crimes contre les biens, alors qu'elles représentaient 14 % des personnes accusées de crimes de violence (voir le tableau 5).

Par ailleurs, les jeunes femmes représentent une proportion plus

élevée des jeunes accusés de crimes de violence que des jeunes accusés de crimes contre les biens. En 1999, 25 % des jeunes accusés de crimes de violence étaient des jeunes femmes, alors que celles-ci représentaient 22 % des jeunes accusés de crimes contre les biens. De 1989 à 1999, le taux d'accusations de crime de violence portées contre les jeunes femmes a augmenté beaucoup plus (+81 %) que celui des jeunes hommes (+30 %). Chez les adultes, de 1989 à 1999, le taux de crimes de violence commis par les femmes a augmenté de 41 % comparativement à une diminution de 7 % chez les hommes.

En 1999, néanmoins, le taux d'accusations de crime de violence portées contre les jeunes femmes (445 pour 100 000 jeunes femmes) ne représentait toujours que le tiers du taux enregistré chez les jeunes hommes (1 254 pour 100 000 jeunes). Chez les adultes, cet écart était encore plus important. Le taux de crimes de violence chez les femmes correspondait au sixième de celui des hommes.

Le crime le plus courant chez les femmes est le vol. En 1999, 25 % des accusations portées contre des femmes adultes et 32 % des accusations déposées contre des jeunes femmes visaient ce type d'infractions. Dans la plupart des cas, le vol prenait la forme de vol à l'étalage, et les biens volés avaient une valeur de 5 000 \$ ou moins. La deuxième infraction en importance était les voies de fait qui représentaient 16 % des accusations portées contre des femmes adultes et 29 % de celles déposées contre des jeunes femmes. Ces accusations, en majorité, impliquaient des voies de fait simples (niveau 1), la forme la moins grave de voies de fait.

### **Les femmes sont moins susceptibles de se voir imposer une peine d'emprisonnement<sup>17</sup>**

Quinze pour cent des causes terminées dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes en 1998-1999 impliquaient des femmes. Les femmes qui compa-

raissent en cour sont un peu moins susceptibles que leurs homologues masculins d'être déclarées coupables. En 1998-1999, juste un peu plus de la moitié (53 %) des causes contre les femmes ont abouti à une condamnation, comparativement à un pourcentage de 63 % chez les hommes<sup>18</sup>.

Les femmes reconnues coupables en cour sont plus susceptibles d'être condamnées à une peine de probation que les hommes, ce qui reflète les types de crimes qu'elles commettent (p. ex., vol). En 1998-1999, 37 % des femmes reconnues coupables d'une infraction se sont vu imposer une peine de probation comme peine la plus sévère, comparativement à 26 % des hommes. Par contraste, les femmes étaient moins susceptibles que leurs homologues masculins d'être condamnées à l'emprisonnement : 25 % par rapport à 37 %.

### **Les jeunes contrevenantes comptent pour un cinquième de toutes les causes entendues par les tribunaux de la jeunesse<sup>19</sup>**

Les jeunes femmes comptent pour la minorité de toutes les causes entendues par les tribunaux de la jeunesse du Canada. En 1997-1998, on a recensé plus de 23 000 causes devant les tribunaux de la jeunesse qui impliquaient des femmes, ce qui représente 21 % du nombre de causes entendues par ces tribunaux. À l'instar des femmes plus âgées, les jeunes femmes traitées par les tribunaux sont quelque peu moins susceptibles que leurs homologues masculins d'être déclarées coupables, 62 % des causes impliquant des jeunes femmes ayant donné lieu à un verdict de culpabilité comparativement à 69 % des causes impliquant des jeunes hommes.

<sup>16</sup> Désigne toutes les infractions à des lois fédérales.

<sup>17</sup> Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1998-1999

<sup>18</sup> À l'exclusion des causes où le sexe de l'accusé est inconnu et les causes où la décision définitive d'un tribunal provincial «renvoyait à un procès devant un tribunal supérieur».

<sup>19</sup> Voir Carrière (2000).

En outre, comme dans le cas des délinquantes adultes, les jeunes femmes sont plus susceptibles que les jeunes hommes d'être condamnées à une peine de probation, alors qu'elles sont moins susceptibles d'être incarcérées. En 1997-1998, 54 % des jeunes femmes reconnues coupables par un tribunal de la jeunesse se sont vu imposer une peine de probation, comparativement à 47 % des jeunes hommes déclarés coupables. Parallèlement, 27 % des jeunes femmes ont été condamnées à une peine d'emprisonnement par rapport à 36 % de leurs homologues masculins.

Tout comme les femmes adultes, les jeunes femmes condamnées à une peine d'emprisonnement ont tendance à recevoir des peines moins longues que les jeunes hommes. En 1997-1998, la durée médiane de la peine d'emprisonnement chez les jeunes délinquantes était de 30 jours, soit 12 jours de moins que pour les jeunes délinquants.

Un certain nombre de facteurs peuvent influencer sur les différences relevées dans les peines imposées aux hommes et aux femmes, aussi bien les adultes que les jeunes, y compris les antécédents criminels des délinquants et la gravité des infractions qu'ils ont commises. Le fait qu'on condamne les jeunes femmes à des peines moins sévères peut tenir au fait que leurs crimes sont moins graves et qu'elles sont moins susceptibles de commettre des crimes de nouveau que les jeunes hommes. En 1997-1998, 33 % des jeunes femmes qui avaient été reconnues coupables comptaient une ou plusieurs condamnations antérieures, comparativement à 45 % pour les jeunes contrevenants. Les jeunes femmes étaient également moins susceptibles d'être des multirécidivistes, c.-à-d. des délinquants comptant trois condamnations ou plus. En 1997-1998, 6 % des causes impliquant des jeunes femmes visaient des multirécidivistes, moins de la moitié du chiffre pour les causes impliquant des jeunes hommes (13 %).

### **Les jeunes femmes sont plus susceptibles d'utiliser les mesures de rechange<sup>20</sup>**

Les programmes de mesures de rechange (p. ex., présenter des excuses à la victime, rendre service à la collectivité, participer à des séances de sensibilisation) sont utilisés au lieu du système judiciaire pour traiter des personnes accusées de crimes moins graves. Les jeunes femmes y ont recours relativement plus souvent que les jeunes hommes. En 1998-1999, les jeunes femmes représentaient 37 % de tous les participants à des mesures de rechange, ce qui constitue près du double de toutes les adolescentes traduites devant un tribunal de la jeunesse<sup>21</sup> (21 %), et des affaires déclarées par la police qui impliquaient des jeunes femmes<sup>22</sup> (23%).

### **Les femmes représentent une faible proportion des détenus**

Même si les femmes comptent encore pour une proportion beaucoup plus faible que les hommes, la proportion de femmes admises en détention s'accroît<sup>23</sup>. Il y a vingt ans, la proportion de femmes admises dans des établissements provinciaux/territoriaux s'établissait à 5 %. Cette proportion a augmenté au fil des ans pour atteindre 9 % en 1992-1993, et elle est demeurée stable depuis. La proportion de délinquantes admises dans des établissements fédéraux est demeurée relativement constante (autour de 3 %) pendant la même période. En 1998-1999, on a enregistré une légère augmentation de la proportion de femmes admises au niveau fédéral, les femmes comptant pour 4 % des admissions.

Les jeunes contrevenantes constituent une proportion un peu plus élevée des jeunes condamnés à un placement sous garde. En 1998-1999<sup>24</sup>, 17 % des admissions qui ont été signalées impliquaient des condamnés<sup>25</sup>, les deux types d'admission, la garde en milieu fermé et la garde en milieu ouvert, affichant une répartition semblable selon le sexe (voir le tableau 6).

### **Caractéristiques des détenues**

Selon le Profil instantané d'une journée<sup>26</sup> des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada de 1996<sup>27</sup>, 1 807 femmes étaient inscrites au registre d'établissements correctionnels canadiens le 5 octobre 1996, où elles représentaient seulement 5 % de tous les détenus.

Les détenues avaient tendance à être plus jeunes, en moyenne, que les femmes dans l'ensemble de la population. Elles étaient également plus susceptibles d'être Autochtones, d'être célibataires, d'être sans travail et d'être moins instruites que les femmes de la population générale (voir le tableau 7). En outre, les détenues des établissements de correction provinciaux/territoriaux ont des casiers judiciaires moins chargés<sup>28</sup> que les détenus, et elles se voient imposer des peines plus courtes.

<sup>20</sup> Voir Engler et Crowe (2000).

<sup>21</sup> Voir Carrière (2000).

<sup>22</sup> Voir le Centre canadien de la statistique juridique (2000).

<sup>23</sup> Voir Thomas (2000).

<sup>24</sup> Voir Moldon et Kukec (2000).

<sup>25</sup> Le Nouveau-Brunswick et le Québec n'ont pu déclarer d'admissions en détention (garde en milieu fermé et garde en milieu ouvert) selon le sexe et l'âge.

<sup>26</sup> Il convient de mentionner que les données présentées s'appliquent à des détenus qui se trouvaient dans un établissement en une journée donnée. Pour cette raison, il faut prendre garde de ne pas trop généraliser.

<sup>27</sup> Voir Finn, Trevethan, Carrière et Kowalski (1999).

<sup>28</sup> Cette enquête ne fournissait pas de données sur les condamnations antérieures pour les détenus sous responsabilité fédérale. Des femmes dans des établissements provinciaux/territoriaux en 1996, la moitié (50 %) ne comptaient aucune ou comptaient une seule condamnation antérieure par un tribunal pour adultes, comparativement à 36 % des hommes détenus. De plus, le pourcentage des femmes qui comptaient cinq condamnations antérieures ou plus représentait près de la moitié du pourcentage pour les hommes : 12 % comparativement à 21 %.

Au moment du Profil instantané, les femmes sous garde fédérale étaient le plus susceptibles d'avoir été reconnues coupables d'homicide ou de tentative de meurtre (37 %) ou d'infractions reliées aux drogues (27 %). Parallèlement, les plus fortes proportions de détenues dans les prisons provinciales/territoriales avaient été reconnues coupables soit d'infractions reliées aux drogues (13 %) ou de vol (12 %). Dans les deux types d'établissements, une proportion plus faible de femmes que d'hommes étaient incarcérées pour des crimes de violence.

## Références

- Besserer, S. et V. Pottie Bunge. 2000. «Les femmes et le système de justice pénale», *Femmes au Canada, 2000 : rapport statistique fondé sur le sexe*, n° 89-503-XPF au catalogue. Ottawa: Statistique Canada.
- Besserer, S. et C. Trainor. 2000. «La victimisation criminelle au Canada, 1999», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 10. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Centre canadien de la statistique juridique. 2000. *Statistique de la criminalité au Canada, 1999*, n° 85-205 au catalogue. Ministre de l'industrie, 2000.
- Carrière, D. 2000. «Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1998-1999», *Juristat*, n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 20, n° 2. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Engler, C., et S. Crowe. 2000. «Mesures de rechange au Canada, 1998-1099», *Juristat*, n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 20, n° 6. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Fedorowycz, O. 2000. «L'Homicide au Canada – 1999.» *Juristat*, n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 20, n° 9. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Finn, A., Trevethan, S., Carrière, G. et M. Kowalski. 1999. «Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : un profil instantané d'une journée», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 19, n° 5. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Moldon, M. et D. Kukec. 2000. «Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 8. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Pottie Bunge, V. et D. Locke. 2000. *La violence familiale au Canada: un profil statistique 2000*, n° 85-224-XIF au catalogue. Centre canadien de la statistique juridique.
- Robinson, D., Porporino, F., Millson, W., Trevethan, S. et B. MacKillop 1998 «Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 18, n° 8. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Savoie, J. 1999. «La criminalité de violence chez les jeunes», *Juristat*, n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 19, n° 13. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Thomas, J. 2000. «Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 3. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Trainor, C. 1999. «Les refuges pour femmes violentées au Canada», *Juristat*, n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 19, n° 6. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Tufts, J. 2000. «Attitudes du public face au système de justice pénale», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 11. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 1

**Certaines caractéristiques des femmes par province ou territoire<sup>1</sup>**

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yuk.	T.N.-O.	Nt.
Population féminine totale, 2000 (milliers)	15 517,2	272,1	70,6	479,3	382,1	3 733,5	5 909,0	577,7	514,9	1 482,8	2 046,7	14,9	20,4	13,2
En tant que % de la population totale, 2000	50,4	50,4	50,8	50,9	50,5	50,6	50,6	50,3	50,3	49,4	50,4	48,7	48,4	47,6
Femmes de 65 ans et plus en tant que % la population féminine totale, 2000	14,2	12,8	14,9	15,1	14,8	14,9	14,2	15,4	16,3	11,3	14,4	5,5	4,2	2,4
Pourcentage des femmes de 65 ans et plus vivant seules, 1996	38,4	28,5	38,2	38,6	37,2	39,4	37,0	45,0	44,8	38,6	38,0	39,8	23,2	6,5
Immigrantes en tant que % de la population féminine, 1996	17,7	1,6	3,3	4,6	3,5	9,3	26,1	12,6	5,6	15,6	25,1	10,1	6,4	1,4
Femmes autochtones en tant que % de la population féminine, 1996	2,8	2,6	0,6	1,4	1,4	1,0	1,4	11,7	11,5	4,7	3,8	21,6	49,6	86,0
Femmes d'une minorité visible en tant que % de la population féminine, 1996	11,3	0,6	1,2	3,4	1,0	6,1	15,9	7,0	2,7	10,2	18,2	3,3	4,1	0,6
Familles monoparentales ayant une femme pour chef en tant que % de toutes les familles avec enfants, 1996	18,5	15,5	17,7	20,4	17,9	19,6	18,3	18,2	17,9	16,3	18,8	20,7	17,1	16,3
Taux de fécondité total, 1997	1,6	1,3	1,6	1,4	1,4	1,5	1,5	1,8	1,8	1,7	1,4	1,8	2,6	..
Espérance de vie à la naissance, 1997 (années)	81,4	79,8	82,7	80,4	81,2	81,1	81,5	80,5	81,5	81,5	82,1	79,4	75,8	..
% ayant un grade universitaire, 1999	13,8	8,4	11,4	12,4	11,4	12,9	15,4	12,3	10,5	13,4	14,2	..	..	..
% occupant un emploi, 1999	54,6	42,5	52,5	50,1	49,8	50,2	56,5	57,5	56,7	62,2	54,8	..	..	..
% des femmes employées occupant des postes professionnels et de gestion, 1999	34,4	32,9	32,3	33,0	31,0	35,3	35,0	32,9	31,7	33,1	34,8	..	..	..
% des femmes employées occupant des postes à temps partiel	28,0	23,6	23,4	28,4	25,0	25,7	27,2	30,4	31,6	31,0	31,6	..	..	..
% sans emploi, 1999	7,3	15,5	13,9	8,8	9,4	8,8	6,4	5,0	5,4	5,5	7,5	..	..	..
Revenus des femmes employées à plein temps, toute l'année, en tant que % de ceux des hommes, 1998	72,2	72,3	73,5	72,7	69,5	71,9	72,3	73,9	75,4	68,9	74,9	..	..	..
% à faible revenu, 1998 <sup>2</sup>	18,4	21,3	..	21,8	17,2	24,1	15,3	22,6	18,7	16,7	15,9	..	..	..

<sup>1</sup> Le Nunavut a été établi le 1er avril 1999. Il existe des estimations de la population avant 1991 pour ce territoire, mais, pour tous les autres indicateurs, le Nunavut est inclus aux Territoires du Nord-Ouest.

<sup>2</sup> Comprend les personnes seules et celles vivant avec leur famille.

.. Chiffres inexistant

Sources : Statistique Canada, Recensement du Canada, Division de la statistique du revenu, Enquête sur la population active, et Division de la démographie.

Tableau 2

**Nombre et pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 ans et plus qui ont déclaré être victimes d'actes de violence perpétré par un conjoint ou un ex-conjoint<sup>1,2</sup>, selon le type de violence, depuis 5 ans**

Type de violence	Victimes					
	Total		Femmes		Hommes	
	Nbre (milliers)	%	Nbre (milliers)	%	Nbre (milliers)	%
<b>Total des conjoints et des ex-conjoints</b>	<b>1 239</b>	<b>100</b>	<b>690</b>	<b>100</b>	<b>549</b>	<b>100</b>
Menacer de frapper	782	63	449	65	333	61
Lancer un objet	606	49	301	44	305	56
Pousser, empoigner ou basculer	797	64	561	81	237	43
Giffler	589	48	276	40	313	57
Donner des coups de pied, mordre ou frapper	507	41	227	33	279	51
Frapper avec un objet	298	24	155	23	143	26
Battre	226	18	172	25	54	10
Étrangler	163	13	139	20	24	4 <sup>†</sup>
Utiliser une arme ou un couteau	132	11	91	13	41	7 <sup>†</sup>
Agression sexuelle	152	12	138	20	14	3 <sup>†</sup>

<sup>1</sup> Comprend les partenaires de fait.

<sup>2</sup> À l'exclusion des personnes qui ont refusé de déclarer leur état matrimonial.

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ne totalisent pas 100 % en raison des réponses multiples.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999

Tableau 3

**Sentiments de sécurité face à la criminalité selon le sexe<sup>1</sup>, 1999**

	% de la population	
	Population féminine	Population masculine
<b>Lorsque vous attendez ou utilisez seul(e) les transports en commun après la tombée de la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?</b>		
Pas inquiet(ète) du tout	35	70
Un peu inquiet(ète)	53	26
Très inquiet(ète)	12	3
Ne sait pas/Refus	1 <sup>†</sup>	1 <sup>†</sup>
<b>À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul(e) dans votre voisinage une fois la nuit tombée?</b>		
Tout à fait en sécurité	28	55
Assez en sécurité	53	39
Pas très en sécurité ou pas en sécurité du tout	18	6
Ne sait pas/Refus	--	--
<b>Lorsque vous êtes seul(e) chez vous en soirée ou la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?</b>		
Pas du tout inquiet(ète)	71	88
Un peu inquiet(ète)	25	11
Très inquiet(ète)	3	1
Ne sait pas/Refus	--	--
<b>De façon générale, êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre sécurité personnelle face à la criminalité?</b>		
Très satisfait(e)	37	51
Plutôt satisfait(e)	51	42
Plutôt insatisfait(e)	5	3
Très insatisfait(e)	2	1
Ne sait pas/Refus	4	3

<sup>1</sup> Ne porte que sur les répondants qui s'adonnaient à ces activités.

-- Nombres infimes.

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.



Tableau 4

**Perceptions du système de justice chez les femmes âgées de 15 ans et plus, 1999**

	Population féminine de 15 ans +									
	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/Refus	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/Refus
	(milliers)					%				
<b>Quel genre de travail votre police locale fait-elle quand il s'agit...</b>										
d'avoir une attitude ouverte?	12 320	8 213	1 975	413	1 719	100	67	16	3	14
d'assurer la sécurité des citoyens?	12 320	7 704	3 147	535	934	100	63	26	4	8
de faire respecter la loi?	12 320	7 608	3 420	535	757	100	62	28	4	6
d'informer le public sur la prévention des actes criminels?	12 320	6 944	2 953	1 042	1 382	100	56	24	8	11
de répondre rapidement aux appels?	12 320	6 147	2 409	801	2 964	100	50	20	6	24
<b>Quel genre de travail font les tribunaux criminels quand il s'agit...</b>										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	12 320	4 423	4 552	1 325	2 021	100	36	37	11	16
d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé?	12 320	2 252	5 244	2 399	2 426	100	18	43	19	20
d'aider la victime?	12 320	1 952	4 221	3 943	2 205	100	16	34	32	18
de rendre justice rapidement?	12 320	1 507	4 374	4 828	1 612	100	12	36	39	13
<b>Quel genre de travail le système carcéral fait-il quand il s'agit...</b>										
de surveiller et contrôler les prisonniers?	12 320	3 048	4 078	2 320	2 875	100	25	33	19	23
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens	12 320	1 733	3 998	3 229	3 361	100	14	32	26	27
<b>Quel genre de travail le système de libération conditionnelle fait-il quand il s'agit...</b>										
de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	12 320	1 713	4 246	3 823	2 539	100	14	34	31	21
de surveiller les personnes en liberté conditionnelle?	12 320	1 539	3 689	3 972	3 121	100	12	30	32	25

Note : Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 5

## AFemmes adultes et jeunes femmes accusées selon le type de crime, 1999

	Femmes adultes <sup>1</sup>		Jeunes femmes <sup>2</sup>	
	N <sup>bre</sup> de femmes accusées	% des adultes accusés	N <sup>bre</sup> de jeunes femmes accusées	% des jeunes accusés
<b>Infractions de violence</b>	<b>15 987</b>	<b>14</b>	<b>5 294</b>	<b>25</b>
Homicide	35	9	9	20
Tentative de meurtre	69	13	8	14
Agression sexuelle	154	2	50	4
Autres infractions d'ordre sexuel	29	3	7	4
Voies de fait	15,045	16	4 700	29
Rapt	61	40	3	43
Vol qualifié	594	9	517	16
<b>Infractions contre les biens</b>	<b>29 539</b>	<b>22</b>	<b>10 873</b>	<b>22</b>
Introduction par effraction	1 416	6	1 341	10
Vol de véhicule à moteur	598	7	798	14
Vol de plus de 5 000 \$	448	22	59	16
Vol de 5 000 \$ et moins	17 712	30	7 043	32
Possession de biens volés	2 233	14	976	19
Fraude	7 132	29	656	32
<b>Autres infractions au Code criminel</b>	<b>21 465</b>	<b>15</b>	<b>6 437</b>	<b>22</b>
Prostitution	2 607	53	63	82
Violation des conditions de la liberté sous caution	7 683	17	2 522	28
Méfait	1 704	12	797	12
Autres	9 471	11	3 055	22
<b>Total des infractions au Code criminel</b>	<b>66 991</b>	<b>18</b>	<b>22 604</b>	<b>23</b>
<b>Autres infractions à des lois fédérales</b>	<b>7 307</b>	<b>15</b>	<b>2 386</b>	<b>20</b>
Infractions reliées aux drogues	6 076	14	820	12
Autres	1 231	18	1 566	30
<b>Total de toutes les infractions</b>	<b>74 298</b>	<b>17</b>	<b>24 990</b>	<b>22</b>

<sup>1</sup> Désigne les adultes de 18 ans et plus.

<sup>2</sup> Désigne les jeunes de 12 à 17 ans.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC2), 1999.

Tableau 6

## Jeunes admis à un placement sous garde en milieu fermé ou ouvert, selon le sexe, répartition en %, 1998-1999

Secteur de compétence	Sexe	Garde en milieu fermé		Garde en milieu ouvert	
		Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
<b>Total des admissions</b>	<b>Total</b>	<b>7 823</b>		<b>8 321</b>	
<b>Total déclaré</b>	<b>Total</b>	<b>6 245</b>		<b>6 968</b>	
	<b>Hommes</b>	<b>5 208</b>	<b>83</b>	<b>5 706</b>	<b>82</b>
	<b>Femmes</b>	<b>1 037</b>	<b>17</b>	<b>1 262</b>	<b>18</b>
Terre-Neuve	Total	195		199	
	Hommes	171	88	173	87
	Femmes	24	12	26	13
Île-du-Prince-Édouard	Total	31		19	
	Hommes	26	84	16	84
	Femmes	5	16	3	16
Nouvelle-Écosse	Total	62		362	
	Hommes	58	94	315	87
	Femmes	4	6	47	13
Ontario <sup>1</sup>	Total	3 564		3 839	
	Hommes	2 994	84	3 100	81
	Femmes	570	16	739	19
MCSS de l'Ontario	Total	1 880	2 769		
	Hommes	1 495	80	2 137	77
	Femmes	385	20	632	23
MSGSC de l'Ontario	Total	1 684	1 070		
	Hommes	1 499	89	963	90
	Femmes	185	11	107	10
Manitoba	Total	238	448		
	Hommes	207	87	367	82
	Femmes	31	13	81	18
Saskatchewan	Total	332	449		
	Hommes	298	90	375	84
	Femmes	34	10	74	16
Alberta	Total	999	703		
	Hommes	823	82	595	85
	Femmes	176	18	108	15
Colombie-Britannique	Total	660	824		
	Hommes	493	75	671	81
	Femmes	167	25	153	19
Yukon	Total	52	26		
	Hommes	43	83	19	73
	Femmes	9	17	7	27
Territoires du Nord-Ouest	Total	112	99		
	Hommes	95	85	75	76
	Femmes	17	15	24	24
<b>Total non déclaré</b>	<b>Total</b>	<b>1 578</b>		<b>1 353</b>	
Nouveau-Brunswick	Total	279		193	
Québec	Total	1 299		1 160	

<sup>1</sup> L'Ontario est représentée par deux compétences : le Ministère des services sociaux et communautaires (MSSC), qui est chargé des jeunes contrevenants de 12 à 15 ans, et le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels, qui est chargé des contrevenants âgés de 16 et de 17 ans.

Note : Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes, 1998-1999.

**Tableau 7**  
**Certaines caractéristiques des détenues, 1996**

	Détenues		Population féminine adulte au Canada <sup>1</sup>
	Sous garde provinciale/ territoriale	Sous garde fédérale	
		%	
<b>Âges</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
18 à 24 ans	18	17	12
25 à 34 ans	43	40	20
35 à 44 ans	27	30	22
45 à 54 ans	8	10	17
55 ans et +	2	2	30
<b>Statut d'Autochtone</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Non Autochtones	77	80	98
Autochtones	23	20	2
<b>État matrimonial</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Mariées	24	31	63
Célibataires	56	52	20
Séparées, divorcées ou veuves	20	17	17
<b>Éducation</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
8e année ou moins	22	29	12
9e-10e années	34	32	11
11e année ou plus	43	38	76
<b>Situation d'emploi</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Sans-emploi	64	80	9
Employées	36	20	91

<sup>1</sup> Désigne les femmes de 18 ans et plus pour ce qui est du statut d'Autochtone et de l'état matrimonial et les femmes de 15 ans et plus pour ce qui est de l'éducation et de la situation d'emploi.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population et des logements, 1996, Centre canadien de la statistique juridique, Profil instantané des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.